

# La Charte forestière du Morvan

**La Charte forestière du Morvan a pour objectif de satisfaire les demandes environnementales et sociales, tout en contribuant à la compétitivité locale de la production, de la récolte, de la transformation et de la valorisation des produits forestiers.**

par Anne-Catherine LOISIER\*

## Introduction

La forêt morvandelle couvre la moitié du territoire du Parc naturel régional du Morvan, et elle est au cœur de l'enjeu du développement durable du Morvan, de par ses dimensions économique, écologique et sociale. L'exploitation des nouvelles disponibilités en résineux, qui ne fait que commencer, représente une occasion majeure de développement économique : un million de m<sup>3</sup> de bois récoltables annuellement, durant les 20 années à venir. Dans ce contexte, la filière forêt-bois morvandelle connaît aujourd'hui un fort développement, qui nous amène à être encore plus attentifs quant aux conditions de gestion, d'exploitation, de mobilisation et de transformation des bois.

La loi d'orientation forestière de 2001 a introduit une innovation dans la politique forestière, en prévoyant des Chartes forestières de territoire (CFT). L'objectif des CFT est d'intervenir, dans un territoire donné, dans le domaine de la gestion durable de la forêt, en association avec l'ensemble des partenaires concernés. La démarche de la Charte forestière constitue ainsi l'occasion de resserrer les liens entre préoccupations environnementales et production de bois.

La situation de la forêt morvandelle au sein du Parc naturel régional du Morvan a incité à la prise en compte de ses différents enjeux, depuis plusieurs années. Ainsi, depuis 2002, le Parc et ses partenaires travaillent ensemble à la mise en œuvre de la Charte forestière du Morvan en ayant pour objectif de satisfaire les demandes environnementales et sociales, tout en contribuant à la compétitivité locale de la production, de la récolte, de la transformation et de la valorisation des produits forestiers.

Pour concilier l'économie, l'environnement et les attentes de la société, il nous faut aujourd'hui répondre à trois enjeux, essentiels pour le Morvan et notamment pour sa forêt : la mise en œuvre, à court terme, de conditions d'exploitation de la ressource respectueuses de l'environnement et acceptables socialement, la garantie de la pérennité de la ressource et la facilitation de la transformation locale des bois.

## Le Morvan, un Parc naturel régional

Le Morvan est une avancée, vers le nord-est, du Massif Central. C'est une petite montagne granitique, érigée au milieu de terrains sédimentaires, dont l'altitude varie entre 300 et 901 mètres. Il a été formé, voici de cela 300 millions d'années, par le plissement hercynien. Situé au cœur de la région administrative de la Bourgogne, il s'étend sur les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, de la Saône-et-Loire et de la Nièvre.

Créé le 16 octobre 1970, le Parc naturel régional du Morvan est la seule entité administrative qui recouvre le Morvan. Sa vocation principale est le développement de ce territoire, dont les activités principales sont l'agriculture, l'exploitation forestière et le tourisme. Depuis sa création, le Parc n'a cessé de s'agrandir, jusqu'à compter aujourd'hui 117 communes adhérentes et cinq villes partenaires (image 1). Il s'étend sur environ 2 900 km<sup>2</sup>, et compte un peu plus de 74 000 habitants. Sa Charte [1], approuvée pour une durée de 12 ans (décret du 27 juin 2008), intègre, dans le respect des valeurs fondatrices des Parcs naturels régionaux, non seulement les préoccupations des élus mais – surtout – celles des habitants. Grâce à un travail participatif mené sur plus de trois ans, ce projet se décline en trois orientations :

- ✓ agir pour la sauvegarde des patrimoines culturel et naturel ;
- ✓ promouvoir l'activité économique, dans le respect du développement durable ;
- ✓ animer, construire et transmettre un territoire solidaire.

Son caractère montagneux, élément fort de sa géographie, a valu dernièrement au Morvan la reconnaissance des pouvoirs publics, à travers son rattachement à l'espace « Massif Central », par le décret du 28 octobre 2005.

Dans le cadre de sa nouvelle Charte, le Parc veille, en collaboration avec les acteurs de la forêt publique et privée, à :

- ✓ favoriser une concertation permanente et un dialogue entre les propriétaires, leurs représentants et les usagers de la forêt morvandelle ;

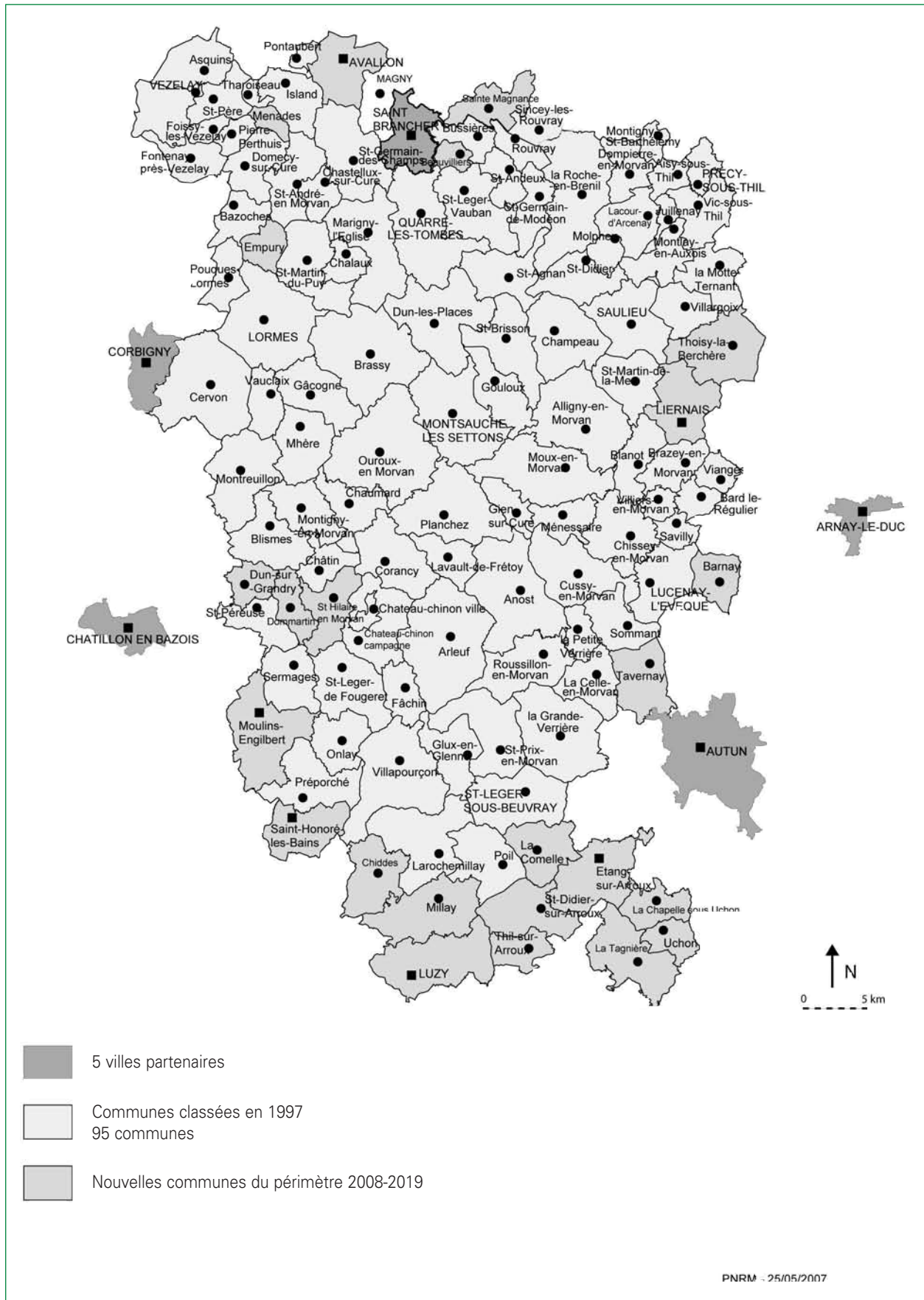


Image 1 : Les communes du Parc naturel régional du Morvan.

- ✓ développer une pédagogie de la forêt auprès du grand public ;
- ✓ encourager la transformation et la valorisation locale des bois dans le respect des principes du développement durable ;
- ✓ encourager des pratiques sylvicoles exemplaires et à valeur de démonstration, favorables à l'environnement et permettant la préservation des richesses des milieux forestiers et une production de qualité ;
- ✓ renouveler la ressource forestière ;
- ✓ accompagner la structuration de la propriété foncière.

### Du bois de chauffage au bois d'œuvre résineux

La forêt morvandelle a toujours été modelée par la main de l'Homme, de façon plus ou moins forte selon les fluctuations démographiques. La surface boisée est, en effet, directement liée à la densité de la population, qui défriche la forêt pour installer cultures et prairies.

Les déboisements, entrepris par les hommes préhistoriques, se poursuivent à l'époque gauloise. Le bois coupé leur sert à la construction, au chauffage, à la cuisson des aliments, au travail du fer et de la poterie. Au Moyen Âge, les monastères et les seigneurs ont installé des serfs sur leurs domaines forestiers pour défricher et cultiver les terres. Ce défrichage est à l'origine de la structure en hameaux de l'habitat du Morvan.

Du XVI<sup>e</sup> siècle à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se développe dans le Morvan le flottage du bois, qui va avoir un impact majeur sur la région. Pour alimenter Paris en bois de feu, les forêts morvandelles sont fortement mises à contribution : les peuplements sont exploités en taillis fureté (1), fournissant ainsi de grandes quantités de bois (250 000 stères, en moyenne annuelle, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle), qui sont acheminées vers la capitale par flottage. Avec l'arrivée du charbon, cette filière du bois de chauffage s'écroule et la forêt est alors délaissée ; elle se caractérise par des peuplements appauvris et des sols épuisés.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Morvan se repeuple et les conditions de vie s'y améliorent. La population défriche la forêt, au profit de l'agriculture et de l'élevage. La forêt ne couvre alors que 30 % du territoire. Depuis lors, le Morvan se dépeuple et la surface forestière progresse.

Dès 1950, les plantations résineuses mono-spécifiques s'installent, largement sous l'impulsion d'une politique incitative de l'État, qui privilégie les essences résineuses, à croissance plus rapide. Les plantations d'épicéas, puis de pins douglas, sont installées sur les friches agricoles et sur des parcelles de forêts de feuillus, après coupe. Cet enrésinement va être amplifié par la culture du 'sapin' de Noël, qui se développe beaucoup, après-guerre. A la suite d'une crise de surproduction dans les années 70, les plantations en

cause ont été laissées à l'abandon, se transformant en parcelles boisées non entretenues, denses et déséquilibrées.

Le taux d'enrésinement est passé de 25 % en 1975 à 45 % aujourd'hui. Ce processus d'enrésinement a profondément modifié les paysages et les écosystèmes en un laps de temps trop court pour en permettre l'acceptation sociale. L'opposition aux résineux a conduit à des conflits localisés et à une tension sociale latente à l'égard des activités forestières, et en particulier de l'exploitation.

### La forêt morvandelle aujourd'hui

La forêt couvre actuellement 45 % (2) du territoire du Parc naturel régional du Morvan, soit 128 000 ha, les parcelles boisées étant réparties d'une façon relativement homogène du nord au sud.

L'équilibre actuel entre le climat et la végétation s'exprime, dans le Morvan, à travers deux grands types de forêts :

- ✓ au-dessus de 700 m d'altitude, le climat froid exclut le chêne : c'est le domaine de la hêtraie montagnarde ;
- ✓ au-dessous de 700 m, c'est la hêtraie-chênaie qui prédomine dans le paysage forestier.

Au gré des changements de conditions écologiques, plus de 30 types de stations (3) forestières ont été décrits en Morvan [2]. Le guide simplifié pour le choix des essences forestières dans le Morvan [3] décrit 13 unités stationnelles.

Le type de peuplement le plus représenté dans le Morvan est un mélange de futaies et de taillis, composé principalement de chênes et de hêtres, qui comprend les forêts traitées en taillis sous futaie et les anciens taillis sous futaie en voie de conversion vers la futaie (régulière ou irrégulière). Les futaies résineuses, composées de pins douglas, d'épicéas (et, dans une moindre mesure, de sapins) représentent, en superficie, 34 % des peuplements.

La forêt morvandelle est privée à 85 %, dont 42 % sont dotés d'un Plan simple de gestion. Les forêts restantes appartiennent aux communes (8 %) et à l'État (7 %). Les établissements publics et les groupes institutionnels (banques, assurances...) possèdent environ 8 % de la superficie boisée du Morvan. La taille des forêts y est très variable, avec un morcellement important (19 000 propriétaires) : 52 % des propriétaires privés (les plus petits) possèdent 5 % de la surface et 2 % des propriétaires (les plus gros) en possèdent la moitié. [4]

### La filière forêt-bois : un potentiel de développement pour le Morvan

La forêt morvandelle délivre actuellement environ 400 000 m<sup>3</sup> de bois de résineux (dont 2/3 de pin dou-

des propriétaires (les plus gros) en possèdent la moitié. [4]

### **La filière forêt-bois : un potentiel de développement pour le Morvan**

La forêt morvandelle délivre actuellement environ 400 000 m<sup>3</sup> de bois de résineux (dont 2/3 de pin Douglas) et 150 000 m<sup>3</sup> de bois de feuillus destinés à des usages variés : construction, ameublement, papier, emballage, chauffage...

La majorité de la ressource résineuse a entre 20 et 40 ans et elle va, progressivement, arriver à maturité au cours des 25 prochaines années. La récolte résineuse pourrait atteindre en Morvan 600 000 m<sup>3</sup> en 2020 et 900 000 m<sup>3</sup> en 2030, dont les 3/4 en pin Douglas. [5]

Le Morvan compte plus de 150 entreprises forestières (pépinières, travaux forestiers, exploitation forestière, gestion et commercialisation...) et autant d'entreprises de la première et de la deuxième transformations (scierie, construction en bois, charpente, menuiserie, ébénisterie...). Elles sont pour la plupart artisanales. Quelques unités de transformation industrielle gravitent autour du Morvan, notamment la scierie de Sougy (Nièvre), spécialisée dans le débit de sciages résineux, et deux industriels s'installent actuellement aux portes du Morvan.

### **La forêt, un espace multifonctionnel**

La forêt morvandelle est riche en habitats et en espèces remarquables – à préserver –, notamment dans les zones Natura 2000 et dans les sites d'intérêt écologique majeur inscrits au Plan de Parc. La préservation de la biodiversité concerne aussi la « nature ordinaire ». La préservation de ce patrimoine passe par une démarche de connaissance, d'information, de protection réglementaire ou par convention, et de gestion active des espaces naturels et des espèces. L'ensemble des interventions sylvicoles doit être réalisé dans le respect de la qualité des milieux naturels, outils de production des forestiers.

La forêt morvandelle tient une large place dans le paysage et a une importante valeur socioculturelle, tant pour la population locale que pour les visiteurs. Les enjeux paysagers sont importants, car l'économie du Morvan repose en partie sur le tourisme et les Morvandiaux restent très attachés à la qualité de leur environnement. Avec l'arrivée à maturité des résineux, les modalités d'exploitation et de renouvellement ont des conséquences directes sur l'évolution des paysages. Le maintien du caractère et de l'identité des paysages du Morvan dépend des choix opérés en matière de gestion forestière. [6]

La forêt abrite de nombreux vestiges, par exemple de l'époque gallo-romaine et néolithique (oppidums, villas, sanctuaires, mines...) ou de l'époque médiéva-

le (mottes féodales, châteaux, chapelles...), qui permettent de mesurer l'évolution de la forêt à travers les âges. Ce patrimoine est en cours de recensement, et il est nécessaire de le faire connaître, afin de le protéger, notamment lors des exploitations forestières.

### **La Charte forestière du Morvan, un espace de concertation permanente**

Le concept de gestion durable, issu du sommet de Rio, a trouvé sa traduction, le 9 juillet 2001, dans la nouvelle loi d'orientation forestière sur la forêt, introduisant les Chartes forestières de territoire et permettant la mise en œuvre de programmes d'actions pluriannuels élaborés par des territoires mobilisés autour de problématiques forestières locales. La logique partenariale et contractuelle de ces projets et la nécessité d'affirmer une approche multifonctionnelle de la forêt morvandelle ont conduit le Parc naturel régional du Morvan à se saisir de ce dispositif, dès septembre 2002.

La première Charte forestière du Morvan [7] a été signée en janvier 2004, après un audit du patrimoine forestier [8] élargi à tous les partenaires du territoire du Morvan et du monde forestier, et après des travaux en ateliers destinés à débattre des problèmes, à les analyser et à proposer des actions à mettre en œuvre. Elle a été conçue avant tout comme un outil de concertation facilitant la réalisation de projets en commun. Après trois années de mise en œuvre et la réalisation de nombreux projets, le Parc et ses partenaires, conscients qu'il restait du chemin à parcourir, ont souhaité poursuivre cette démarche dans un contexte en pleine évolution (développement des activités de récolte et de transformation, changement climatique...). C'est ainsi qu'une nouvelle Charte forestière du Morvan [9], pour la période 2008-2010, a été signée en 2007.

La Charte forestière est cosignée par le Parc et par les représentants des propriétaires forestiers (Forestiers privés de Bourgogne pour les forêts privées, les associations de communes forestières pour les forêts communales, et l'Office national des forêts pour les forêts domaniales). Son périmètre d'application est arrêté par le préfet de région, qui en valide ainsi le contenu pour la durée de sa mise en œuvre.

En accord avec les signataires, le Parc assume l'animation et la coordination de la mise en œuvre de la Charte, en collaboration étroite avec les partenaires institutionnels, techniques, professionnels et associatifs réunis au sein du groupe de travail « Forêt ». Des conventions d'application thématiques sont passées avec les différents partenaires afin de mettre en œuvre des actions inscrites dans des fiches-actions, suivant une programmation définie annuellement entre le Parc et les maîtres d'œuvre de l'action. Pour la mise en œuvre de la première Charte forestière, 700 000 € ont été mobilisés auprès du Conseil régional de



Bourgogne, de l'État, des Conseils généraux, de l'Europe, de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Fondation de France et de partenaires privés.

Avec le groupe de travail forêt, les réunions thématiques et les conférences annuelles (qui permettent de débattre avec un large public des résultats des actions de la Charte forestière et des perspectives), la Charte forestière a créé un espace de concertation permanente.

### **Mettre en œuvre des conditions d'exploitation de la ressource acceptables par tous**

Dans le cadre de la première Charte forestière, un important travail a été mené avec les entrepreneurs de travaux forestiers pour protéger la ressource en eau lors de l'exploitation des forêts. Ainsi, la mise à disposition de kits de franchissement temporaire de ruisseaux, constitués de tubes en polyéthylène haute densité, a permis de généraliser l'utilisation de cette technique dans le Morvan. Cette innovation vaut aux entrepreneurs morvandiaux d'être montrés en exemple dans d'autres régions forestières (comme, par exemple, en Franche-Comté et dans le Limousin).

Aujourd'hui, avec l'exploitation de nouvelles disponibilités, la mobilisation et le transport du bois soulèvent de nombreuses difficultés, liées à la dégradation des chemins et des routes. La mobilisation de tous – propriétaires, gestionnaires, acheteurs de bois, entrepreneurs de travaux forestiers, transporteurs et pouvoirs publics – est nécessaire pour :

- ✓ promouvoir et développer la démarche de qualité des travaux forestiers (Charte Quali-TF) ;
- ✓ améliorer les relations entre les différents partenaires, notamment entre les propriétaires, les exploitants et les communes ;
- ✓ améliorer les dessertes forestières et les routes du bois, en actualisant des outils, tels que le schéma des routes stratégiques du bois et les schémas directeurs de desserte forestière, et en accompagnant la réalisation de projets structurants.

### **Pérenniser une ressource de qualité**

Les choix d'aujourd'hui en matière de sylviculture auront une incidence majeure sur l'avenir. Ils détermineront les possibilités de récolte de demain. L'adhésion des propriétaires et des gestionnaires aux orientations et actions préconisées par la Charte forestière en matière de gestion forestière est essentielle pour pérenniser une ressource qui soit adaptée aux changements climatiques (adéquation essence/station et mélange d'essences sur une même parcelle) et qui réponde à la demande sociale en termes de paysages et de nature.

Les peuplements résineux arrivent à maturité, dessinant une période d'exploitation et de renouvellement des peuplements pour les prochaines décennies. Des

coupes rases massives provoqueraient un pic de production prématuré, sans pérennité dans le temps, et elles occasionneraient des désagréments sur les plans paysager et environnemental, d'où l'intérêt de privilégier une récolte progressive, le développement de la futaie irrégulière et le renouvellement des peuplements. [10]

Les feuillus occupent encore une place prépondérante – plus de la moitié de la surface boisée –, mais il existe une différence importante entre les qualités optimales potentielles et les qualités observées sur le terrain, probablement à cause d'un manque de dynamisme dans la sylviculture, qui induit une production de qualité médiocre. Le maintien et la valorisation des feuillus sur des stations appropriées est un enjeu important en termes environnemental, paysager, patrimonial et de diversification de la production, dans un contexte rendu incertain par le changement climatique. [9]

Les travaux prévus par la première Charte forestière ont permis de définir des principes de gestion forestière durable applicables au Morvan et de mener un travail de sensibilisation (formation, guides techniques, fiches de vulgarisation, diagnostics particuliers...) auprès des différents acteurs de la filière, en matière de développement de la futaie irrégulière de résineux, de mélange d'essences, de régénération naturelle du pin douglas, d'amélioration des feuillus en place et de prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers...

Le travail de sensibilisation doit se poursuivre et, pour que ces pratiques soient désormais plus largement mises en œuvre, la nouvelle Charte forestière propose aux propriétaires de s'engager en signant un « contrat forêt », avec le soutien du Conseil régional de Bourgogne, sur des aides spécifiques pour l'irrégularisation des peuplements de résineux, l'amélioration des feuillus, la régénération naturelle du pin douglas et les études environnementales et paysagères. L'animation des propriétaires est ainsi renforcée et concentrée sur des massifs particulièrement morcelés, avec une approche multifonctionnelle, dans le cadre d'une démarche de Plan de développement de massif.

### **Faciliter la transformation locale des bois**

Le contexte de la transformation a beaucoup évolué récemment, dans le contexte d'un marché international en explosion, avec l'installation (en cours) d'unités de sciage de résineux, augmentant ainsi la part de bois qui sera transformée localement. Les approvisionnements de ces unités doivent se faire en adéquation avec la ressource disponible à court et moyen termes. Il est nécessaire de mobiliser les acteurs industriels en vue d'une gestion durable du massif : éviter les coupes rases anticipées, récolter les bois de médiocre qualité lors des éclaircies et se préoccuper des débouchés pour les gros bois de médiocre qualité.



© Carole Zakin/PNR Morvan

*Une scierie automatisée, vue depuis son poste de commande.*

La valorisation des bois repose aussi sur le tissu d'entreprises artisanales, pour lesquelles l'accompagnement des chefs d'entreprise est fondamental. Dans le cadre de la première Charte forestière, l'animation des transformateurs a permis de lancer une dynamique aboutissant à la réalisation de projets collectifs, comme l'organisation de tournées d'une cellule mobile de séchage des bois, l'obtention de la marque « savoir-faire du parc naturel régional du Morvan » pour des menuiseries et du mobilier fabriqué en bois du Morvan, ainsi que celle de l'agrément CE de huit scieries. Aujourd'hui, ces artisans sont prêts à se structurer en association. Ce travail doit être poursuivi, dans le sens d'une véritable structuration (coopérative d'artisans) et du développement de projets promotionnels aboutis, notamment dans le cadre du programme Leader Morvan.

La ressource en bois-énergie sur le territoire morvandiau est importante et sa mobilisation est en plein essor, du fait d'initiatives d'entrepreneurs de travaux

forestiers, de gestionnaires et d'entrepreneurs de la première transformation. Après avoir accompagné la mise en œuvre de chantiers pilotes de production de plaquettes forestières à partir de la forêt, le développement raisonné de la production de bois-énergie en Morvan repose sur la structuration de véritables filières d'approvisionnement, notamment grâce à l'élaboration d'un « schéma stratégique du maillage des plateformes et hangars de stockage pour l'approvisionnement en bois-énergie ».

### Conclusion

En Morvan, la forêt est toujours au cœur de l'actualité. Aujourd'hui, la filière bois morvandelle connaît un fort développement, dans un contexte en pleine évolution. Dans le cadre de la Charte forestière, le Parc s'engage, aux côtés des représentants des propriétaires, pour répondre aux enjeux de la gestion durable du massif forestier et du développement du territoire.

La Charte forestière du Morvan est un outil de concertation permanente, rassemblant les acteurs du territoire pour débattre autour d'un projet de territoire forestier qui se décline en un programme complet d'actions environnementales, économiques et pédagogiques. La forêt morvandelle se présente ainsi comme un laboratoire de recherche et d'application pratique de la notion de développement durable, à travers des actions concrètes adaptées au territoire.

La Charte forestière du Morvan constitue ainsi une formidable occasion de dynamiser une stratégie forestière. Elle se présente comme une ambition négociée et partagée, fondée sur une réflexion, prospective et collective, qui met en perspective et en synergie l'activité des divers acteurs concernés sur un même territoire. Elle offre également l'occasion de négocier localement un nouveau contrat social, relatif à la forêt morvandelle et à ses usages, au sein d'un territoire essentiellement rural.

## Bibliographie

- [1] PNRM : Charte 2008-2019, Rapport PNRM, 2007.
- [2] (J.L.) SIMONNOT : Catalogue des types de stations forestières du massif du Morvan, Direction de l'espace rural et des forêts, 1991.
- [3] PNRM : Choix des essences forestières dans le Morvan : guide simplifié, PNRM, 1997.
- [4] (M.) JOLY : Propriétés et propriétaires forestiers du Morvan, CRPF Bourgogne/PNRM, 2003.
- [5] (O.) PAIN : Mise à jour de l'étude sur l'évolution de la ressource résineuse en Bourgogne, FCBA, 2007.
- [6] (P.) BREMAN : Cahier de recommandations à l'usage des sylviculteurs pour une approche paysagère de la production en forêt morvandelle, 1997.
- [7] PNRM : La Charte forestière de Territoire : une nouvelle démarche pour le Morvan, PRNM, 2004.
- [8] (A.) DAUDET : Audit du patrimoine forestier du Parc naturel régional du Morvan, PNRM, 2003.
- [9] PNRM : Charte forestière du Morvan 2004-2006, Bilan, PNRM, 2007.
- [10] (H.) POMPONNE : Quels feuillus pour le Morvan ?, ONE, 2007.

## Notes

\* Maire de Saulieu, vice-présidente du Parc du Morvan et co-présidente de la commission forêt.

(1) Dans les taillis furetés, on ne récolte que les brins ayant un diamètre suffisant. Les brins trop petits sont laissés en place jusqu'à ce qu'ils atteignent les dimensions minimales requises.

(2) Source : Inventaire Forestier National appliqué au périmètre 2004 du PNRM.

(3) Une station forestière est une étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions écologiques (climat, topographie, géologie, sol et végétation).